

EVD KW Zentrale 1914 – 1918, 21 + 22

*Le Ministre de Suisse à Berlin, R. Haab,  
au Chef du Département politique, G. Ador*

*Copie*

L Achat de navires allemands.

Berlin, 21 septembre 1917

Je vous ai télégraphié hier que le Gouvernement allemand ne se voyait pas en mesure d'entrer en discussion au sujet de la vente de navires allemands, qu'il s'agisse de bateaux en ports allemands ou de bateaux en ports étrangers<sup>1</sup>.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat von dem Bussche qui me fit cette communication m'informait que de tous les ministères et offices de l'Empire qui ont été interrogés à ce sujet, c'est-à-dire le Ministère de la Guerre, le *Reichsmarineamt*, le *Reichsamt des Innern*, le Ministère du Commerce et la *Reichsbank*, seule cette dernière s'est déclarée d'accord avec la vente, tandis que tous les autres se sont prononcés dans le sens contraire. La plupart des rapports déclarent que l'Allemagne, une fois la guerre terminée, ne pourra se passer de la moindre partie du tonnage de sa flotte marchande et que vu les événements accidentels que la guerre peut entraîner, il faudrait compter avec la possibilité que la Suisse après la guerre ne serait plus à même de rendre à l'Empire allemand tous les bateaux; il n'aurait du reste jamais pu être question d'une vente sans conditions, mais uniquement d'une vente qui accorderait à l'Allemagne un droit de rachat.

Or il ne serait point exclu qu'une pareille clause vienne à la connaissance des puissances maritimes ennemies et dans ce cas ces bateaux, selon l'article 56, chiffre 2 de la déclaration finale (Schlussprotokoll) de la Conférence de Londres concernant les

---

1. L'Office suisse des Transports extérieurs (FERO), institué par décision du CF le 6 mars 1917 [cf. E 1004 1/264], avait adressé à Haab un mémoire daté du 25 août 1917 concernant l'achat de navires allemands pour le service du ravitaillement suisse. Cf. E 2200 Wien 6/3.

602

26 SEPTEMBRE 1917

droits des belligérants sur mer de 1909, seraient exposés à la mainmise de la part des Etats ennemis.

A ma question de savoir si l'Allemagne pourrait éventuellement revenir sur cette décision, au cas où la Suisse réussirait à obtenir de tous les gouvernements alliés la déclaration que rien ne s'oppose à la restitution des bateaux après la guerre (déclaration difficile à obtenir à mon avis), la réponse fut aussi négative.

Je n'ai pas manqué d'exprimer mon vif regret que l'Allemagne ne croie pas pouvoir aider la Suisse à atténuer les difficultés de ravitaillement dont la guerre sous-marine est une des causes.